

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 10

Artikel: Vers le monopole du blé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

celle de l'Union syndicale. Des aveugles discutant de peinture! Pauvres lecteurs, comme vous être bien renseignés! Oser leur parler « d'opulentes associations financières et capitalistes, sic », « de bénéfiques, etc. » à propos de caisses syndicales, dans les propres organes des représentants du grand capitalisme suisse! Ce qu'ils doivent rire des efforts de leurs pauvres serviteurs! Si c'est pour cette besogne qu'ils les payent, ils sont bien servis.

La meilleure réponse à donner à tous les contemporains de notre mouvement syndical, c'est de redoubler notre propagande en vue d'augmenter nos effectifs. La semaine de propagande est à la porte, que tous se mettent à la tâche avec méthode et persévérance.

Ch. Schürch.



Vers le monopole du blé

Introduction.

Le peuple suisse sera appelé, en décembre prochain, à se prononcer sur un projet de révision constitutionnelle destiné à permettre l'introduction du monopole du blé en Suisse.

La classe ouvrière est particulièrement intéressée à ce problème, car le pain, le prix du pain surtout, fut toujours une de ses principales préoccupations.

La crise économique traversée par l'Europe et qui durera quelques années encore, place plus brutalement que jamais le travailleur dans la tenaille de la vie chère d'un côté, des bas salaires de l'autre.

Mais si le travailleur, comme tel, est livré à ce dur destin, il ne peut, il ne doit pas oublier que son sort dépend aussi de la vie économique du continent et particulièrement du pays dans lequel il vit.

Le régime politique actuel condamne l'Europe à un morcellement funeste. Nul plus que nous le condamnons. Mais on ne peut nier les réalités. Or, l'existence d'Etats différents est une des réalités qu'on ne peut oublier sans commettre d'erreurs.

Il faut donc examiner le problème du blé en Suisse en tenant compte à la fois des intérêts des travailleurs et de la vie économique générale du pays.

La consommation du pain.

Les peuples européens ou issus de ces peuples sont des consommateurs de pain tandis que ceux d'Asie sont des consommateurs de riz. On constate qu'en Europe et en Amérique la consommation du blé moyenne par habitant va en augmentant. Elle semble être un signe de prospérité. On constate en Suède par exemple une augmentation de la consommation du blé de 117 %, tandis que la population n'augmentait que de 15 %. En Allemagne ces chiffres sont respectivement de 80 et 30 %.

La consommation par habitant varie assez sensiblement de pays à pays. Au Canada elle est de plus de 340 kg. (342,2 kg.), tandis qu'en Norvège elle tombe à 46 kg. Il faut, il est vrai, tenir compte de deux faits. On compte dans la consommation les semences nécessaires à la culture. Cela explique le chiffre élevé du Canada. Puis il y a des peuples qui consomment du seigle. Le Canada en consomme peu (7 kg.) et la Norvège beaucoup (117 kg.).

La Suisse occupe une situation moyenne: 143 kg. de blé et 15,8 kg. de seigle.

La consommation globale du blé varie évidemment avec l'importance de la population: elle est de 157 millions de quintaux aux Etats-Unis, de 64 en Italie, de 5½ en Suisse. Elle est de 663 millions en Europe, de plus de 1000 millions au total.

La guerre a fait reculer en Europe la production et la consommation. Mais la production a subi un recul plus accentué. C'est ainsi que l'Allemagne produisait avant la guerre le 92 % du blé qu'elle consommait et en 1922 le 60 %.

L'Europe se trouve donc en face d'une situation critique. Elle dépend financièrement de l'Amérique, et au même moment elle doit largement s'approvisionner de blé dans ce continent, ce qui augmente encore sa dépendance et accentue la crise dont elle souffre.

La production du blé.

La production mondiale du blé doit être évaluée à 1,2 milliards de quintaux. La production des pays européens a passé de 1913 à 1922 de 555 à 387 millions de quintaux. Avant la guerre les grands pays producteurs de blé étaient: La Russie (228 millions), les Etats-Unis (200), la France (90), l'Inde (96), Canada (61), Argentine (45), l'Italie (54), la Hongrie (42), l'Allemagne (41). La guerre a apporté de graves perturbations dans ce domaine. La surface ensemencée a reculé presque partout en Europe. Elle a augmenté en Amérique. En Europe, de 1903 à 1921 elle a passé de 56 à 41 millions d'ha. pour le blé, de 43 à 34 pour le seigle.

La France consacre le 10 % de son territoire à cette culture, l'Allemagne le 3 %, la Suisse le 1½ %.

Le rendement varie, lui aussi, de pays à pays. La moyenne pour le monde est de 8,8 quintaux à l'ha., pour l'Europe de 9,4. Elle est de 6 q en Roumanie, de 7 q en Argentine, de 8,7 q au Canada, de 10 à 11 q aux Etats-Unis, de 14 q en Suède, en Finlande, Tchecoslovaquie, en France, de 16 q en Allemagne, de 20 q en Suisse, de 25 à 26 q en Belgique, en Hollande, au Danemark.

Ce rendement moyen a, lui encore, reculé depuis 1914.

Le commerce du blé.

Le commerce de blé est le plus considérable de tous: il représente à lui seul 1/3 du commerce mondial.

En 1913 les pays européens livraient le 44 % des exportations. En 1922 ils n'exportent plus que le 1,6 %. Il y a donc eu dans ce domaine des changements considérables. Les principaux pays importateurs de blé sont: Angleterre (4 millions de tonnes), Italie (2,1), France (1), Belgique (0,9), Hollande, Allemagne, Autriche, Espagne, Suisse (de 300 à 600 mille tonnes), etc. Le blé est considéré comme une des marchandises ayant le prix le plus stable. La rapidité et l'ampleur des moyens de transport ont accru cette stabilité. La consommation, ainsi que nous l'avons établi, s'étant accrue plus rapidement que la production, le prix du blé a une tendance à la hausse, tendance que les tarifs douaniers ont contribué à fortifier.

D'après Leroy Beaulieu le blé coûtait de 18 à 19 fr. en 1895 en France et 27 fr. en 1912 et 1913, 14 fr. en 1893 à Liverpool et 24 fr. en 1912. En Allemagne le prix passe de 16 à 20 mk. de 1885 à 1913, et les tarifs qui étaient de 1 mk. en 1879 sont de 3 mk. en 1885 et 5,5 à 7,5 mk. dès 1902.

La culture du blé en Suisse.

L'introduction de l'industrie a fait reculer la culture du blé car l'industrie offrait des occasions de travail plus rémunératrices et moins pénibles. Mais ce qui contribua le plus à ce recul ce fut le développement des moyens de transport qui permit au blé russe et américain d'envahir le marché européen. Le prix très bas des terres en ces deux pays et le prix minime de la main-d'œuvre permirent de compenser les frais de transport.

On constate dans le canton de Zurich, par exemple, que les emblavures représentent le 31,6 % du territoire en 1853, le 25,6 % en 1874, le 20 % en 1884 et le 18 % en 1891.

Les évaluations de notre production sont assez différentes: Franscini l'évalue à 3,408,000 quintaux en 1846, Muhlmann à 4,375,000 quintaux en 1885 et Stebler à 3,300,000 quintaux à la même époque, le Dr Laur à 3,050,000 quintaux en 1895 et Kraemer à 3,700,000 quintaux en 1897.

D'après le Secrétariat des paysans notre production était le 81 % de la consommation en 1850 et le 16,2 % en 1907. Autrement dit, vers 1840—1850 elle couvrait 295 jours de notre consommation et avant la guerre 58 jours.

Parmi les raisons du recul il faut signaler les meilleures qualités de conservation du blé étranger étant donné nos étés trop pluvieux et notre blé trop mou. Enfin, il faut citer la hausse des prix du lait, de la viande et du fromage et l'accroissement des exportations qui détournèrent l'attention des producteurs.

De 1855 à 1895 le prix du blé baisse de 36 à 18 fr., le prix du lait monte de 9.20 à 18.65 fr. de 1860 à 1910, celui de la viande de 92 à 196 fr.

Le rendement de la culture du blé qui représentait le 7,16 % du rendement agricole vers 1880 ne représente plus que le 2,29 % en 1924.

Nos importations.

Avant la guerre nos besoins en farine panifiable s'élevaient à 62/63 mille wagons. L'importation en fournissait les $\frac{7}{8}$, soit 55 mille environ. Pendant la guerre on importait les $\frac{2}{3}$ et depuis 1921 les $\frac{1}{4}$.

Nos importations annuelles ont considérablement augmenté, ainsi que l'indique le tableau suivant:

1876/1885	2,268,000 q.
1886/1895	3,355,000 »
1896/1905	4,220,000 »
1906/1907	5,000,000 »

La dépendance de la Suisse appelle le monopole.

La situation de la Suisse quant au blé est extrêmement précaire, on le voit. La spéculation peut avoir sur son marché des répercussions très sensibles. Toute crise mondiale un peu grave peut menacer notre approvisionnement.

Le premier de ces deux dangers était devenu fort menaçant après la guerre franco-allemande de 1870. Le blé vit ses prix monter sensiblement. La classe ouvrière en fut fortement affectée et le mécontentement fut grand.

C'est à cette occasion que dans le canton de Zurich on lança en 1878 une initiative populaire demandant le monopole d'Etat. Robert Seidel se distingua au cours de cette campagne qui fut passionnée. Le peuple se prononça contre le projet de l'initiative par 30,047 non contre 26,778 oui.

Le deuxième de ces dangers inspira d'une façon particulière M. Scherrer-Fülleman, quand il déposa — le 19 juin 1908 — sa motion invitant le Conseil fédéral « à faire un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de réviser l'art. 31 de la constitution fédérale aux fins d'introduire le monopole fédéral du commerce des céréales et de la farine. »

Elle appelle aussi l'encouragement de la culture.

A l'occasion de la motion Scherrer-Fülleman les producteurs demandèrent que l'on étudiât en même temps l'encouragement de la culture du blé.

Le Secrétariat des paysans suisses présente un rapport disant: Au point de vue de l'agriculture le monopole organisé comme il convient sera vraiment utile et avantageux. Au point de vue du consommateur, il aura l'avantage de conjurer un grave danger auquel notre économie nationale est exposée, absolument sans protection aujourd'hui.

Le Département du commerce étudia ce problème, fit des projets, mais on finit par se contenter en laissant au Département militaire le soin d'acheter une partie de la récolte suisse au cours de ses achats.

Le problème du blé au début de la guerre.

Quand vint la guerre nos réserves étaient insuffisantes. Elles se montaient de 9,000 à 10,000 wagons, soit la quantité nécessaire pour 8 semaines. En outre, 2600 wagons étaient en route. Le gouvernement allemand en autorisa l'importation, à condition que ce blé fût acheté par la Confédération.

Un arrangement était intervenu peu avant la guerre avec la France et l'Allemagne à ce sujet. Ces deux pays garantissaient le libre passage.

Le commerce mondial ayant été bouleversé, la Confédération créa le *Bureau fédéral des blés* et exerça dès ce moment en fait le monopole de l'importation du blé, monopole qui devint légal le 9 janvier 1915.

La Confédération prit des mesures concernant l'achat, l'approvisionnement, le blutage, l'emploi de la farine et du blé.

Elle acheta

en 1914	346,809 t. de blé			
» 1915	330,547 » » »	et	660 t. de seigle	
» 1916	577,998 » » »		1,439 » » »	
» 1917	201,219 » » »		10,047 » » »	
» 1918	54,934 » » »		15,446 » » »	
» 1919	388,331 » » »		37,714 » » »	

En 1914 les prix d'achat vont de 26.35 à 35 fr. et les prix de vente de 30 à 35 fr.

En 1915 ils oscillent de 34 à 47 fr. pour l'achat, de 35 à 40 fr. pour la vente.

Le taux de blutage est porté de 70 à 81/82 %, ce qui permet une économie de $\frac{1}{7}$ du grain.

Dès 1916.

Dès 1916 on accentue les mesures, on contingente les moulins, on interdit la petite pâtisserie et la vente du pain frais, on encourage la culture des produits agricoles, on fait la statistique des emblavures et des terrains pouvant être gagnés à la culture, on réquisitionne la récolte de 1917, et le 21 août de cette année on crée l'Office fédéral du pain, chargé d'acheter le blé à l'étranger, d'acheter le blé du pays, d'encourager la culture, de contrôler le rationnement et la mouture.

D'août 1914 à novembre 1917 les achats de céréales s'élevèrent à 897 millions.

La Confédération qui, en 1914, avait songé à conduire « commercialement » l'achat et la vente du blé fut vite obligée de vendre au-dessous du prix de revient.

En 1917 le prix le plus bas du blé acheté est de 46.50 fr. et du blé vendu de 40 fr. Le prix le plus haut du blé acheté est de 88 fr. et du blé vendu de 64 fr.

Le taux de blutage fut poussé pour certaines qualités jusqu'au 90 %.

Le rationnement fut établi comme suit:

	Ration normale	Enfants de 2 ans	Travaux pénibles	Revenu modeste
Octobre 1917	250 gr.	250 gr.	350 gr.	350 gr.
Décembre 1917	225 »	150 »	325 »	275 »
Décembre 1918	250 »	150 »	350 »	300 »
Février 1919	300 »	150 »	400 »	350 »

Les frais d'administration ont été minimes, soit: —.14 fr. par quintal en 1917, —.61 fr. en 1918, —.37 fr. en 1919 et —.15 fr. en 1920.

S'ils furent un peu plus élevés en 1918 et 1919, c'est qu'ils comprennent les frais nécessités par la confection, la répartition et le contrôle des cartes de pain.

Grâce à notre culture du blé et à la valeur du franc suisse, on put supprimer les dernières mesures restric-

tives vers la fin de 1921, alors que les autres pays les aggravèrent.

L'Office avait acheté aux producteurs du pays en

1918	91,012 tonnes
1919	58,350 »
1920	27,829 »
1921	93,260 »

Le tableau suivant donne le prix de ces achats:

	1917	1918	1919	1920	1921
Froment	64	64	64	67	60
Seigle	64	64	62.50	62.50	55
Epeautre	57	50	50	50	45

Ces prix étant inférieurs au prix de revient du blé étranger permirent à la Confédération d'économiser près de 15 millions de 1917 à 1920. Dès 1921 les choses changent. Le blé du pays est payé plus cher que le prix de revient du blé importé, et, en trois années — 1921, 1922, 1923 — la Confédération fait ainsi un sacrifice de 30 millions.

Les cantons de Vaud et Berne fournissent à eux seuls près de la moitié de ces livraisons.

Les résultats financiers du monopole.

La période du monopole — nous verrons ensuite celle de la Régie du blé — fut exceptionnelle en tout point. On ne peut en tirer aucune conclusion quant aux avantages ou inconvénients du monopole.

On constata en 1914 la faillite du commerce privé. On a dû, en outre, reconnaître que l'Office administra ce monopole au mieux et à bas prix. Il fallut imposer des mesures qui furent amères pour les consommateurs, mais d'une nécessité absolue pour garantir le ravitaillement des classes pauvres. Le rationnement garantit à l'enfant du pauvre la même ration qu'à l'enfant du riche. La Confédération put même vendre le pain meilleur marché aux classes les plus pauvres. Elle vendait déjà le blé au-dessous de son prix de revient.

Tout cela exigea des sacrifices considérables, des pertes énormes. Mais celles-ci sont dues à une politique voulue et non à une administration défectueuse.

De 1914 à 1921 le total de ces sacrifices s'éleva à 195,222,975.82 fr.

Si, de 1914 à 1921, l'administration avait vendu les céréales panifiables en adaptant ses prix aux prix du marché, au lieu de ce sacrifice elle aurait fait un bénéfice de 44 millions.

La Régie du blé de fin 1922 à fin 1925.

Quand la crise d'après-guerre fut terminée, on supprima l'Office de l'alimentation. Comme on ne voulut pas supprimer le monopole du blé, on institua en novembre 1922 la « Régie fédérale des blés » rattachée au Département de l'économie publique.

Dès ce moment on fait une véritable expérience de monopole d'Etat en dehors de toute condition exceptionnelle.

La Régie a sa comptabilité propre et son organisation propre. C'est une entreprise.

Personnel. Le personnel est minime. On comptait en juin 1925 62 fonctionnaires et employés et une dizaine d'ouvriers aux entrepôts. Ce nombre a encore diminué.

Frais d'administration. Les frais résultant des salaires, ports, voyages, frais de bureau, etc., s'élèvent de 12 à 15 centimes par quintal.

Vendeurs. La Régie entre en relation avec toute maison solvable — avec 50 environ — dont les représentants sont généralement des Suisses.

La Régie étudie avec soin les changements de tarifs qui déterminent la route à suivre.

Elle achète à la baisse et peut, grâce à ses réserves, se réserver quand les prix sont hauts.

Ces blés sont dirigés autant que possible directement aux moulins pour éviter des frais de transport. C'est le cas pour les $\frac{2}{3}$ du blé importé et le $\frac{1}{2}$ du blé du pays.

Acheteurs. Les meuniers achètent selon un cahier des charges, et la livraison s'effectue après le versement d'une valeur approximativement égale à celle du blé.

Ce blé est livré franco gare de destination.

310 moulins achètent régulièrement à la Régie.

Réception du blé indigène. Le blé du pays est acheté par les soins des fédérations agricoles. Des *commissaires* taxent le pain et en prennent livraison. Le meunier auquel le lot est destiné peut assister à l'opération. S'il y a contestation, c'est la Régie qui tranche.

La politique des prix.

Ce qui intéresse le plus la classe ouvrière, c'est le *prix du pain*. Il faut donc examiner avec soin la *politique des prix* suivie par la Régie fédérale des blés.

Rappelons tout d'abord que la Régie doit:

- 1° Faire face à ses propres besoins;
- 2° Supporter les dépenses nécessitées par l'encouragement de la culture;
- 3° Supporter les frais des réserves permanentes.

Les premières représentent 6 millions, les secondes pour 100,000 tonnes (intérêts, assurance, manutention, etc.) 2 à 2½ millions. Toutes deux diminueront. Les premières parce que la prime à la mouture diminuera les livraisons, la seconde parce qu'une plus grande sécurité permettra de diminuer les réserves.

Par quintal ces charges spéciales ont coûté:

	Encouragement fr.	Réserves fr.
1922	2.75	— .61
1923	3.90	— .58
1924	1.60	— .52
1925	1.46	— .49

La Régie pense pouvoir ramener la première à 1 fr. Comme la Régie, grâce au crédit dont elle dispose, grâce à l'importance de ses marchés, grâce à ses réserves et grâce à l'absence de la recherche de bénéfices, arrive à s'approvisionner à des prix favorables, elle peut compenser une partie de ces charges.

C'est ainsi qu'en 1925 la moyenne des offres fut de 41.63 fr. et la moyenne du prix de vente de 42.16 fr., soit —.53 fr. plus élevé seulement, alors que l'encouragement et les réserves lui ont coûté 1.95 fr. Les avantages dus à l'habileté des achats de la Régie s'élèvent donc à 1.42 fr., soit à quelques centimes près les sacrifices qu'il faut prévoir pour l'avenir.

En 1925 la Régie a acheté 343,543 tonnes de blé étranger pour une somme de 121,100,362.74 fr., soit à 35.25 fr. le quintal et 71,354 tonnes de blé indigène à 39.88 fr.

On dut en 1921, 1922 et 1923 amortir sensiblement nos réserves, car la fluctuation des prix et les baisses furent considérables. C'était une politique de saine prudence. On sacrifia à cet effet 21 millions en 1921 et 4 millions en 1922 et en 1923. Nos inventaires sont ainsi cotés à des prix bas qui représentent des réserves. Dès 1924 la situation est assainie.

Les prix de Régie supportent une comparaison avantageuse avec les cours de la bourse de Zurich et avec ceux de la bourse de Londres.

C'est ainsi qu'en 1924, par exemple, la Régie a livré son blé franco gare du moulin à 34.52 fr., tandis que la bourse le cote à 35 fr. franco Zurich.

Avantages pour le consommateur.

Le consommateur réclame deux avantages, le juste prix du pain et un ravitaillement certain. L'importance

des réserves de la Régie et le crédit dont elle jouit assurent le second.

Ces mêmes causes et une intelligente politique des achats lui assurent le premier. *Depuis que la Régie opère, on a constaté que le prix du pain se monte rapidement et exactement aux cours des bourses du blé, au prix de cette denrée. Avant la guerre le blé pouvait bénéficier de baisses répétées et prolongées, sans que diminuât le prix du pain.*

Enfin la Régie tend à uniformiser le prix du blé dans toutes les régions du pays, et c'est un gros avantage pour la classe ouvrière organisée.

En écartant la spéculation, en supprimant les bénéfices, la Régie assure au consommateur une marchandise dont la qualité est garantie et dont le juste prix est certain.

Nous pensons qu'en permettant de rapprocher les deux grands groupes de producteurs, les ouvriers d'industrie et les travailleurs de la terre contre la pratique capitaliste, le monopole réalise un acte de bonne et saine politique sociale.

L'encouragement de la culture.

Les producteurs agricoles sont désireux de ne pas avoir une seule source de gain: la production laitière. Ils craignent la surproduction du lait, et cela d'autant plus que l'étranger commence à concurrencer ses produits lactés: lait condensé, fromage, chocolat.

Si la grosse propriété bénéficie particulièrement des subsides accordés au blé, si Berne et Vaud accablent à eux seuls la moitié, il ne faut pas oublier qu'on favorise aussi la production fromagère des autres régions et de la petite propriété en évitant une surproduction qui pourrait les menacer.

Le rendement du blé — 20 hl. à l'ha. — en Suisse est bon. Par la sélection — et de gros efforts sont soutenus dans ce domaine — on peut non seulement l'accroître, mais améliorer la qualité, accroître le % de gluten, obtenir un blé moins mou et se conservant mieux.

Au point de vue de l'économie nationale, c'est un avantage que de conserver à l'intérieur les 30 millions consacrés à l'achat du blé indigène, puisque cela améliore d'autant notre balance commerciale. Soutenir la capacité d'achat des agriculteurs c'est en outre soutenir notre économie nationale au point de vue commercial et industriel.

Il vaut infiniment mieux pour tout le monde et pour la classe ouvrière surtout que l'on recoure au monopole pour assurer le ravitaillement du pays, encourager la culture du blé et créer des réserves et non qu'on recoure à des moyens préconisant la hausse des tarifs douaniers. Le projet lancé par les initiateurs combattant le monopole, celui que le Conseil fédéral recommandait au début, que diverses organisations économiques soutenaient, reposait sur un droit de douane de 2 fr. par quintal. Ce serait pour les consommateurs la solution la plus désastreuse.

La marche vers le monopole.

Dès 1922 les forces économiques et politiques du pays que ne préoccupent pas les besoins de la classe ouvrière, lancèrent une offensive contre le monopole, tant comme principe que comme fait. Seuls les ouvriers et les paysans s'y ralliaient comme étant le plus sûr moyen de défendre leurs intérêts. Les paysans cependant étaient prêts à l'abandonner si on défendait les leurs par d'autres moyens. On étudia toutes espèces de moyens d'échapper au monopole.

Le 27 mai 1924 le Conseil fédéral dépose un message à l'appui d'un projet d'article constitutionnel consacrant la suppression du monopole.

Il sacrifiait ainsi à l'opinion publique qui avait été travaillée par la presse spéculant sur les mauvais souvenirs que les restrictions de guerre avaient laissés dans le peuple.

Devant cette première victoire les adversaires du monopole s'enhardirent et publièrent des statistiques sans sérieux pour effrayer les consommateurs. Le Conseil fédéral exécute alors un deuxième pas en arrière, et par son message du 14 novembre 1924 propose la suppression de la Régie fédérale des blés et des droits d'entrée sur le blé de 2 fr. par quintal au lieu de —.60 fr.

Le Conseil des Etats eut des hésitations et des inquiétudes. Il finit par élaborer un projet en trois articles, laissant ainsi au peuple le soin de se prononcer pour ou contre le monopole.

La commission du Conseil national se prononce contre la suppression du monopole existant. Beaucoup parmi ceux qui l'avaient attaqué hésitèrent dès que le moment fut venu d'y porter la main. La fameuse campagne de hausse lancée par les bourses de Chicago et Londres avait effrayé les consommateurs qui dès lors se méfièrent des adversaires du monopole. La Régie au cours de cette crise sut faire preuve d'habileté et de modération. *Tandis que les prix étaient montés de 100 % en Amérique, de 80 % en France, de 62 % à la Bourse de Zurich; la Régie n'éleva les siens que de 32 %.*

Après trois années de luttes parlementaires et de presse, après une longue offensive contre le monopole, on vit le Conseil fédéral, le parlement, les paysans, les socialistes et de nombreuses organisations se rallier au monopole qui fut voté au Conseil national par 148 voix contre 37, et au Conseil des Etats par 21 voix contre 17.

Le projet dont nous donnons le texte ci-après, confie l'exécution de ce monopole à une « coopérative d'utilité publique » soumise au contrôle de la Confédération qui en fait partie. Les cantons et les groupements économiques privés peuvent y participer.

Le texte constitutionnel propose:

Art. 23 bis. La Confédération prend des mesures pour approvisionner le pays en blé et encourager la culture des céréales.

La loi peut attribuer à la Confédération le droit exclusif d'importer du blé et des produits de la mouture du blé, sauf à observer les principes énoncés ci-après:

- a) l'exécution de cette tâche sera fixée à une coopérative d'utilité publique soumise au contrôle de la Confédération. En feront partie la Confédération ainsi que des groupements économiques privés. Les cantons pourront y participer;
- b) le prix d'achat du blé indigène sera fixé de façon à en permettre la culture;
- c) les prix de vente seront fixés aussi bas que possible, mais de façon à couvrir le prix d'achat du blé étranger et du blé du pays, les intérêts des capitaux engagés et les frais. Aucun bénéfice ne sera réalisé, si ce n'est pour constituer des réserves destinées à stabiliser les prix. Des mesures tendant à égaliser les prix de la farine seront prises en faveur des contrées de la montagne.

La loi réglera l'application de ces principes.

